

Commission Hygiène et Sécurité du 29 juin 2023

La séance est ouverte à 11H10 par M. BECKER.

M. ARNAL, Adjoint gestionnaire, assure le secrétariat de séance.

9 membres de la CHS sont présents mais seulement 7 ont voix délibérative.

Arrivée de Mme RUFFIÉ, Provisure adjointe.

1) Règlement de fonctionnement de la CHS

- Les convocations, avec l'ordre du jour déterminé par le chef d'établissement, sont envoyées huit jours à l'avance ; le délai est réduit à un jour en cas d'urgence.
- Les séances ne sont pas publiques.
- Le secrétaire est désigné en début de séance.
- Toute question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour ne peut être traitée.
- Cependant, le président de séance peut annexer des questions diverses à la demande des participants. Tout membre désirant qu'une question soit traitée par la CHS peut en faire la demande écrite au Chef d'établissement, au moins deux jours ouvrés avant la Commission.
- La parole est distribuée par le président de séance.
- Les votes ont lieu à main levée sauf si un des membres présents souhaite voter à bulletin secret.
- La CHS donne ses avis à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, l'avis est réputé donné.
- Dans un but d'efficacité, la durée souhaitable de la CHS est de deux heures. En aucun cas, la Commission ne pourra durer plus de deux heures et demie.
- Il est de la responsabilité du président de veiller à ce que l'ordre du jour soit épuisé dans ce laps de temps.

Adopté à l'unanimité (7 voix).

2) Bilan des travaux réalisés pour améliorer l'hygiène et la sécurité depuis l'été 2020

Travaux de la Région Occitanie :

- Accessibilité : cheminements extérieurs (sud Internat, rampe sur le talus entre l'Externat et les Ateliers, sud Externat, Ateliers), éclairage extérieur, portes Externat et Ateliers
- Ateliers, BTS CRSA : création d'un pôle robotique (faux-plafond, peinture murs, électricité, réseau)
- Plateau EPS : remplacement des 8 panneaux de basket et des 4 cages de handball
- Local GRDF : rehausse de la clôture
- Loge : sécurisation avec l'installation de protections métalliques sur les vitres et porte
- Externat, E 414 + E 416 + E 417 + E 418 + E 419 : pose de faux-plafond par l'ERM (Equipe Régionale de Maintenance)
- Toitures : étanchéité du hall de l'Externat et des Ateliers
- Travaux électriques : levées de réserves par l'ERM, armoire Restauration, remplacement de BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité) adressables
- Plomberie, chauffage : réparation de tuyaux d'eau potable à l'Externat, remplacement vanne

d'eau principale de l'Internat, réparation de deux pompes de relevage aux Ateliers, remplacement des vases d'expansion de la chaufferie de l'Internat

- Ascenseur Internat : remplacement des fils guides et de câbles
- Portail parking Ateliers : remplacement du moteur
- Ateliers, toiture bac acier : reprise de l'étanchéité
- Externat, rez-de-jardin : aménagement cloison, peinture, électricité, mobilier du nouveau foyer des élèves

Travaux réalisés en interne :

- Externat, 4^{ème} étage côté est (ascenseur) : peinture des murs et portes du couloir
- Externat, hall ascenseur rez-de-chaussée : peinture
- Externat, salle de permanence des élèves : peinture
- Externat, couloir administration à côté de la salle des professeurs : peinture
- Ateliers, pôle robotique BTS CRSA : peinture murs et sol
- Internat, dortoirs : installation d'entrebâilleurs de fenêtres
- Internat, D4 + D5 + D6 : remplacement des plans des vasques dans les salles de bains
- Externat, ancien réfectoire - nouveau foyer des élèves : démolition petit muret et peinture
- Levée des observations des rapports de contrôle obligatoire : électricité, gaz, ventilation, chaufferies, SSI (système de sécurité incendie), ascenseurs, portails et tourniquets, légionnelles, plateau sportif, dispositif d'ancrage en toiture, machines-outils des Ateliers
- Externat, ancienne plonge : mise en place d'un revêtement sur le sol
- Externat, E 100 : peinture
- Internat, dortoir 3, chambres 3 et 4 : peinture
- Internat, dortoir 8 : peinture des portes
- Internat, huit dortoirs : nouveaux charriots de pré-imprégnation
- Lycée : changement des distributeurs de papier WC
- Création d'un aménagement paysager devant la restauration et sur le talus à côté de la grande cheminée

Arrivée de Mme BONAFOS-DENUX, Provisoire adjointe.

3) Programme annuel de prévention 2023-2024

- Externat, CDI : rénovation (éclairage, murs, sol)
- Levée des observations des rapports de contrôle obligatoire
- Réouverture des sanitaires à l'Externat
- Lycée : ajout et remplacement de sonneries PPMS
- Chauffage : remplacement des ventilo-convecteurs hors service dans les Ateliers, remplacement des pompes dans la chaufferie des Ateliers, remplacement de tuyaux galvanisés d'eau potable corrodés, GTC (gestion technique centralisée)
- Externat : pose de faux-plafonds
- Internat : reprise de l'étanchéité à l'air des menuiseries surtout côté nord
- Internat : réparation des volets roulants défectueux
- Externat : remplacement du chauffage au sol aux 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} étages par des radiateurs
- Internat : restructuration des salles de cours des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages
- Dortoirs : rénovation complète
- Entrée : création d'un abri contre la pluie pour les surveillants
- Externat et Internat : isolation thermique par l'extérieur
- Externat et Internat : rénovation complète avec installation de faux plafond
- Création de salles de rencontre professeurs-parents
- AT 14 : climatisation
- Cheminement au pied de l'Internat côté nord jusqu'au portail de l'Internat : goudronner l'actuelle circulation en terre
- Externat, rez-de-chaussée : aménagement de salles de rencontre parents-professeurs
- Externat, escalier central : peinture
- Internat, escalier classes : peinture

- Création d'une salle de repos des personnels

M. ARNAL et M. ROUX, agent technique Assistant de prévention, rappellent que les toilettes des étages de l'Externat sont fermées depuis l'été dernier (sauf au 1^{er} étage côté est) en raison de découverte de débris d'amiante sous forme solide dans la dalle béton de certains sanitaires. L'opération de démolition et d'évacuation de déchets amiantés doit obéir à un protocole de sécurité particulier validé par l'inspection du travail. Ces travaux auront lieu cet été et la phase de construction des nouveaux sanitaires débutera en septembre pour s'achever normalement mi-novembre.

Mme BOLZE, infirmière, propose la création d'une salle de repos des personnels dans l'établissement. Cela est obligatoire au Japon et très pratiqué aux Etats-Unis. Les effets positifs sont les suivants : des personnels plus heureux, plus productifs et en meilleure santé.

M. BECKER, Proviseur, précise qu'une telle salle existait dans un de ses précédents établissements, au lycée Gallieni à Toulouse. On pense souvent aux élèves mais il s'agit aussi d'un élément important dans l'accueil des personnels. Cette salle sera accessible durant les temps de pause et non de travail. L'idée n'est pas de travailler moins mais de travailler mieux.

M. ROUX informe la CHS que le collège voisin Jules Verne en est également équipé.

Mme PEYRAUD, parent d'élève, indique que son employeur, l'hôpital de Toulouse à Rangueil, a doté le service des urgences d'une salle de repos et d'une « panic room » insonorisée permettant aux personnels de se défouler (en criant ou en tapant sur un sac de frappe) ou se décontracter (écoute de musique).

Mme BOLZE propose la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet qui fera l'objet d'une communication par courriel à l'ensemble des personnels.

Adopté à l'unanimité (7 voix).

4) Sécurité incendie

Depuis septembre 2023, cinq évacuations ont été déclenchées : une à l'Externat (un exercice programmé le 27/09/2022 à 9H20), deux à l'Internat (classes : un exercice programmé le 27/09/2022 à 11H25 + dortoirs : un exercice programmé le 29/09/2022 à 21H25), une à la Restauration (un exercice programmé le 27/09/2022 à 9H20) et une aux Ateliers (un exercice programmé le 28/09/2022 à 15H25).

Globalement les évacuations se passent dans le calme et en ordre mais les difficultés majeures restent le non-respect du lieu de rassemblement créant des bouchons avant les terrains de sport, le comptage des élèves au point de rassemblement nécessitant un appel plus rigoureux des enseignants et l'absence de respect des consignes de certains personnels.

La commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique a émis un avis favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement sur les cinq bâtiments (Externat, Internat, Ateliers, Restauration et Loge) après avoir procédé au contrôle périodique du lycée le 10/09/2020. Ce résultat a été obtenu grâce à l'excellent travail de préparation et de suivi de l'Assistant de prévention du lycée, M. Samuel ROUX. La prochaine commission aura lieu à la rentrée prochaine.

Le 15/07/2022 à 00H25 un jeune s'est introduit dans le lycée en escaladant le portail loge et a mis le feu à un conteneur d'ordures ménagères de 660 litres. Des personnels, revenant de l'embrasement de la Cité, ont sollicité l'intervention des pompiers.

Le 01/11/2022 autour de 00H30, trois jeunes ont jeté des cocktails molotov devant les tourniquets, sur la loge et sur les conteneurs poubelles. L'un d'eux a tenté de casser avec des pierres, sans y parvenir, à deux reprises la vitre de la loge donnant sur le sas.

M. ROUX a assuré une formation relative au SSI le 10/10/2022 pour six personnels ainsi qu'une formation de lutte contre l'incendie le 06/10/2022 pour quatre AED et le 17/10/2022 pour 10 AED. Neuf personnels ont participé à celle sur la manipulation des extincteurs le 11/07/2022.

5) Observations inscrites dans les registres obligatoires (depuis le 18/01/2022)

- Registre de santé et de sécurité au travail : un seul signalement (registre dématérialisé depuis juin 2020) :
 - 06/06/2023 : une assistante d'éducation saisit un événement pour harcèlement moral lié à sa non « CDIisation » après six années de CDD au sein de l'établissement.
Les trois personnels de direction ont reçu l'AED pour un entretien dans le cadre de la procédure normale sur son éventuelle « CDIisation ». Il n'y a eu aucun harcèlement moral de la part des personnes présentes qui ont conduit l'entretien avec respect et courtoisie.

M. ARNAL et M. BECKER expliquent qu'un seul signalement est remonté sur l'application depuis janvier 2022. Le Conseiller de prévention du département ou pour le cas du 6 juin, le Secrétaire général de la DSDEN de l'Aude, envoient un courriel à M. BECKER pour le prévenir de la saisie d'un signalement car il n'y a pas de notification automatique par le logiciel. Pour le cas du début de mois, il a fallu faire une demande au service informatique du Rectorat car l'observation n'était pas remontée dans l'espace de M. BECKER. Le chef d'établissement doit traiter tous les signalements mais s'ils ne relèvent pas de son niveau, ils sont remontés à la DSDEN ou au Rectorat.

Si d'autres signalements ont été saisis par des personnels mais qui n'ont pas eu de suite, il est demandé à Mme BEZIAT, enseignante, de demander à leurs auteurs de les faire remonter auprès de la direction du lycée.

- Registre spécial de signalement de danger grave et imminent :
 - Aucun

6) Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles (depuis le 18/01/2022)

Au 28 juin, le lycée enregistre seulement neuf déclarations d'accident du travail et maladies professionnelles depuis le 18/01/2022 : 1 pour les personnels techniques, 4 pour le personnel enseignant et éducatif et 4 pour les élèves.

Personnel technique :

- **26/06/2023** : une agente se fait une entorse de la cheville en sortant de la voiture sur le parking devant le lycée pour venir travailler (9 jours d'arrêt minimum)

Par ailleurs, une agente, en maladie professionnelle depuis le 17/02/2020 (TMS : troubles musculo-squelettiques), avait repris temporairement mais est à nouveau arrêtée depuis le 12/09/2022.

Personnel enseignant et éducatif :

- **06/02/2023** : un enseignant glisse en montant l'escalier de l'Externat et tombe (29 jours d'arrêt)
- **13/02/2023** : une AED est victime d'un élève qui la pousse très fortement à plusieurs reprises en lui prenant les bras dans l'escalier central de l'Externat (arrêt de travail jusqu'au 08/05/2023 inclus et reprise à mi-temps) car elle voulait l'empêcher de retourner en classe voir une enseignante qui l'avait exclu de cours
- **21/03/2023** : l'infirmier se blesse entre deux marches d'escalier à l'Internat (mollet : 10 jours d'arrêt)
- **28/03/2023** : une enseignante se tord la cheville sur une pigne de pin et s'écroule au sol sur le parking des Ateliers (entorse de la cheville : 10 jours d'arrêt)

Élèves :

- **13/02/2023** : un élève (2MTNE1) se casse une dent contre le rebord d'une fenêtre en rez-de-chaussée de l'Internat
- **16/03/2023** : un élève (2MTNE1) en cours d'EPS se tord la cheville lors d'un match de futsal dans le gymnase

- **30/03/2023** : un élève (1SN1) en cours d'EPS se tord la cheville et a des maux de tête après avoir cogné la grille du local à matériel lors d'un match de basket
- **22/05/2023** : une élève (1MS) fait un malaise et chute face contre terre lors d'une PFMP : fracture d'un doigt et fissure d'une dent

7) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Le PPMS du lycée a été réalisé le 10/02/2013 et il a été mis à jour pour inclure le risque intrusion-attentat. Il décrit un protocole à mettre en œuvre selon le risque : inondation, feu de forêt, sismique, tempête, transport de marchandises dangereuses et intrusion-attentat.

Le lycée a organisé un exercice de confinement sur le risque attentat le vendredi 21/10/2022 à 9H22. Cela s'est globalement bien déroulé car les personnels et les élèves se sont réellement investis notamment au niveau du silence fait dans les salles.

Il s'avère nécessaire de compléter le réseau des sonneries pour que le signal sonore soit entendu correctement sur l'ensemble du lycée.

L'établissement a installé une sonnerie spécifique pour l'alerte intrusion-attentat afin que le danger soit immédiatement identifié par rapport aux autres risques.

8) Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)

Prévu par l'article L. 4121-3 du Code du travail : « L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. »

Ce document vise à identifier le niveau des risques qui ne peuvent être évités en croisant la fréquence et la gravité du risque. Il définit ensuite les mesures envisagées pour les limiter au maximum. Il est tenu à la disposition de tous les personnels du lycée.

Le document a été finalisé le 27/05/2019 par l'Assistant de prévention du lycée, M. Samuel ROUX qui a mis à jour les bâtiments Externat et Internat mais a créé les fiches pour les Ateliers et la Restauration. Sur l'ensemble du lycée, 28 unités de travail c'est-à-dire des zones d'activités similaires ont été définies. Ces évaluations ont été saisies dans le logiciel spécifique mis à disposition par le Rectorat.

M. ROUX a réalisé un travail très important tant dans l'analyse des situations que dans le renseignement de la plateforme informatique.

Le DUER a fait l'objet d'une mise à jour le 07/06/2022.

9) Médecine de prévention/Formation

Les agents techniques du lycée bénéficient de la visite médicale de prévention de façon chronique.

Une dosimétrie (mesure du bruit) a été réalisée par APREVYA (médecine de prévention) le 04/04/2023 à différents endroits dans le bâtiment Restauration. Mme ECHEVERRIA est venue au lycée en faire la restitution le 31/05/2023 auprès de l'équipe technique. Il s'avère nécessaire de doter les agents en protections auditives adaptées à la nuisance sonore pour chacun des postes de travail étudiés. Un devis a été obtenu concernant les bouchons moulés individualisés filtrant.

M. BATIGNE, Responsable du service restauration, détaille le diagnostic réalisé et les actions entreprises depuis ce passage avec notamment la modification de certaines pratiques professionnelles bruyantes.

APREVYA réalisera également un audit sur les températures de la plonge à la rentrée de septembre.

APREVYA a permis aux personnels techniques de suivre des ateliers d'une demi-journée : deux agents ont suivi une formation sur le risque chimique le 09/05/2023.

M. ROUX a recyclé son SSIAP 3 (service de sécurité incendie et d'aide aux personnes – niveau chef de service de sécurité incendie) en décembre 2021 lui permettant de former le personnel au SSI et d'être le référent sécurité en cas d'événement organisé par l'établissement dans une grande salle à l'extérieur.

Le lycée est équipé de trois défibrillateurs automatisés externes (DAE) placés à l'infirmerie, dans le hall de l'Externat à côté de la vie scolaire et au local de reprographie des ateliers.

10) Divers

- Accessibilité des personnes handicapées

Ce sont la loi n° 2005-105 du 11 février 2005 dite « handicap » et le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 qui ont instauré dans le code de la construction et de l'habitation la mise en œuvre du principe d'accessibilité généralisée des établissements recevant du public (ERP). Ils étendent donc la question de l'accessibilité à tous les types de handicap et non plus seulement les personnes à mobilité réduite. L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à tous les bâtiments recevant du public et d'évoluer de manière continue, sans aucune rupture.

Le diagnostic du lycée a été réalisé. La Région a mis en œuvre les travaux nécessaires pour partie. Il s'agit principalement de réaliser les cheminements conformes, les rampes, la signalétique dans les escaliers, un ascenseur aux Ateliers entre la D 10 et la D 01, la mise aux normes des sanitaires. Il reste à traiter le bâtiment Internat et les sanitaires de l'Externat.

11) Questions diverses

- 6 questions de la liste « Union SNES/CGT/sympathisants » :
- Les toilettes du 3^e et du 4^e étage du bâtiment E, fermées depuis plusieurs mois, vont-elles être réutilisables à la rentrée ?

La réponse a été donnée précédemment.

- Des armoires à pharmacie sont présentes dans plusieurs salles (laboratoire Histoire-Géographie en E405 notamment). Le contenu de ces armoires est-il adapté aux situations d'urgence ? Peut-on avoir un point d'eau dans ces salles ?

Mme BOLZE informe les membres de la CHS que les infirmiers préparent des trousseaux pour certains endroits du lycée qui ont un besoin particulier : vie scolaire, cuisine et laboratoires.

M. ARNAL précise qu'en cas de nécessité, il faut se reporter au protocole d'urgence et appeler l'infirmerie.

- Un investissement pour le renouvellement du mobilier de la salle des professeurs est-il prévu ? L'état de dégradation des chaises actuelles (seules 2 ont encore un dossier) ne permet pas d'y travailler avec le minimum de confort qu'on pourrait espérer et handicape notamment les personnels ayant des problèmes de dos.

M. ARNAL indique que l'achat de nouveaux mobiliers est possible. Il faut déterminer les besoins et élaborer un devis.

Mme RUFFIÉ propose à Mme BEZIAT d'organiser un groupe de travail pour traiter cette question mais aussi pour penser de façon plus large l'organisation des quatre pièces de la salle des professeurs. Cette démarche peut aller très vite.

- Plusieurs fenêtres et volets dans différentes salles sont cassés et parfois dangereux. Est-il prévu de faire réparer ? Il est impossible d'aérer certaines salles et dans certaines c'est le noir complet. Un volet est en panne en E420 depuis 2 ans par exemple. Certaines fenêtres n'ont plus de poignée et les volets s'ouvrent une fois sur 2.

M. ARNAL confirme que de nombreux volets roulants ne fonctionnent plus que ce soit à l'Externat et à l'Internat. En 2015, la Région avait financé la réparation des 90 volets de l'Externat en panne pour plus de 30 000 €. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 3 arrêté par la collectivité de rattachement prévoit le remplacement de toutes les menuiseries de l'Externat et à l'Internat. Ces travaux auront lieu d'ici deux à trois ans donc le lycée ne va pas prendre en charge financièrement des dépenses élevées pour des équipements qui seront bientôt changés. En effet, pour la E420 qui est une petite salle réservée aux enseignants, un volet sur les trois ne fonctionne pas. Les volets bloqués le sont souvent abaissés par les équipes techniques afin que la luminosité soit moindre et permettre ainsi aux enseignants d'utiliser le vidéoprojecteur de la salle de cours. Concernant les poignées de fenêtres, les réparations se font à la demande quand le problème est soulevé et si des salles sont concernées, il faut simplement les faire remonter au service gestion ou technique.

- La réparation de la porte issue de secours entre la E418 et la E420 a été demandée plusieurs fois sans succès. Sera-t-elle bientôt réparée ?

M. ARNAL indique que la poignée de cette porte de communication entre la salle de cours E418 et la salle des enseignants E420 a probablement dû être retirée à la demande d'enseignants pour éviter que des élèves puissent accéder à leur salle réservée. En tout cas, en termes de sécurité incendie, la réglementation est respectée puisque la E420 ne nécessite qu'une seule porte de sortie (moins de 20 personnes dans la pièce) et la E418 comprend bien deux issues de secours (une donnant sur le couloir et une autre vers l'E416).

- Pourquoi des signalements faits sur le registre du SST ne remontent plus au rectorat ? Pourquoi ne sont-ils pas traités ?

La réponse a été donnée précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H45.

A l'issue de la réunion en salle, une visite du nouveau foyer des élèves en rez-de-jardin de l'Externat est organisée.